



1266 Duillier, le 20 janvier 2013

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 13 décembre 2012 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président salue l'Assemblée et la Municipalité.

43 conseillers sont présents

Excusés : Frey Jean-Claude, Macherel Jean-Daniel.

Le quorum étant largement atteint, la séance est ouverte.

Depuis le dernier conseil, nous déplorons la disparition de M. Philippe Rubath, domicilié à Duillier qui nous a quitté le 14 novembre 2012.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012
2. Communications de la Municipalité ;
3. Préavis n° 008/12 – demande d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 86'720.—destiné à la réalisation d'une déchetterie provisoire sur parcelle No 413 « en Flonzel », zone d'utilité publique ;
4. Préavis n° 009/12 – relatif à l'adoption/révision du règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets, ainsi que ses annexes, à savoir le règlement communal et les directives communales sur la gestion des déchets
5. Préavis n° 010/12 –budget communal
6. Préavis n° 011/12 – sollicitant un crédit d'investissement de Fr. 915'000.- pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment ainsi que pour la réhabilitation des anciens locaux de la Poste, changement d'affectation du studio au 1^{er} étage, en vue de l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'Administration communale
7. Nomination d'une commission de 3 personnes pour étude du Plan d'Investissement Régional
8. Nomination d'une commission pour l'étude d'une conduite d'eau sous pression au chemin du Four
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé et accepté à l'unanimité à main levée.

Sascha Linder propose que les préavis 008/2012 et 009/2012 soient votés une fois que les 2 sujets auront été débattus. Le président précise qu'il posera la question quant au report du vote après les discussions sur le préavis No 008/12.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012

Le procès-verbal de ladite séance est accepté à l'unanimité moins une abstention.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

PIR (Plan d'investissement régional) : Un budget de 526'000 F est prévu pour la région. Le préavis a été accepté au conseil intercommunal du conseil régional par une majorité, mais une dizaine de communes dont la nôtre l'a refusé. En effet, le programme nous paraît surchargé et contenant des projets qui vont au-delà des besoins de base essentiels pour la région. La Municipalité rencontrera des délégués du comité directeur du conseil régional en janvier prochain afin de débattre sur la question du mode de financement et des enjeux pour notre commune d'un tel investissement. Un préavis sera soumis en mars 2013 au conseil et nous veillerons au délai d'envoi de ce dernier aux commissions afin de pouvoir sereinement débattre ensemble de ce sujet et de mesurer au mieux les conséquences du choix que nous déciderons d'adopter.

Parking aux abords du centre communal : les places de parc sont trop prisées et des voitures ventouses s'y parquent. De ce fait, les utilisateurs du centre communal ont de la peine à trouver une place. De plus l'aménagement de l'arrêt de bus dans le cadre de la réorganisation des transports publics supprime les places au centre du giratoire. La municipalité a donc décidé de limiter dans le temps le parpage sur l'ensemble des places publiques aux abords du centre communal à 4 heures et ceci de 6h00 à 24h00. Une communication sera donnée aux citoyens, et dans un esprit civique, des contrôles seront effectués de façon à faire respecter cette réglementation qui sera en vigueur dès le 1^{er} trimestre 2013.

Transport public : Le 9 décembre 2013, la 1^{ère} phase de réorganisation des transports publics 2015 – 2016 a démarré avec le nouveau réseau et les nouveaux horaires. Nous entrons dans une phase test et les habitudes de la population vis-à-vis des transports publics doivent petit à petit évoluer pour augmenter la fréquentation des transports publics afin de passer aux étapes suivantes de l'amélioration de l'offre. Les nouveautés de cette phase sont :

Des trains toutes les demi-heures en direction de Genève et Lausanne entre les gares (encore ouvertes dira-t-on) de Nyon, Gland, Rolle et Allaman :

- des correspondances améliorées des bus régionaux et du Nyon St—Cergue avec les trains ;
- amélioration des réseaux de bus urbains ;
- fréquences améliorées et cadences régulières ;

Les tableaux nous montrent que pour Duillier, il n'y a guère de gros changements à raison d'une course supplémentaire l'après-midi. Par contre, vous aurez pu constater, par le passé, que cette phase test fait déjà bien des réticences quand à la réelle amélioration apportée. Mon avis actuel, tout en n'étant pas un fervent utilisateur des transports publics, est qu'on sait combien cela nous coûte, mais qu'on ne sait pas ce que cela nous apporte.

Horaire d'ouverture du greffe : les horaires d'ouverture du greffe vont être modifiés. La secrétaire communale, Nathalie Angeloz, va débiter une formation sur 4 semestres dès janvier 2013 en vue de l'obtention d'un diplôme de cadre en administration communale. Les cours étant dispensés les vendredis et samedis, une semaine sur deux, il a été décidé de modifier les horaires du Greffe municipal afin que ces derniers s'effectuent sur ses jours de congé exclusivement.

Le bureau du greffe municipal sera ouvert de 8h30 à 11h30, dès janvier 2013, le jeudi matin en lieu et place du vendredi.

Persuadé que ces nouveaux horaires n'entraveront pas la bonne marche de notre administration, la Municipalité encourage notre secrétaire à suivre cette formation et la remercie pour son engagement.

➤ **Claude Bosson**

Conduite Trois-Fontaines, ch. du Four : Le chantier est terminé. Le marquage au sol du passage piéton ainsi que les triangles « Attention enfants » ont été posés.

Deux potelets de part et d'autre du passage piétons ont été installés afin de mieux accentuer cette zone. La pose de quelques bacs à fleurs sur le mur de façon à enjoliver ce secteur et éviter que les enfants se promènent dessus est prévue. Comme annoncé lors du précédent conseil, les travaux vont se poursuivre avec la conduite d'ESP du ch. du four.

Assainissement des buttes de tir : l'assainissement proprement dit, excavation et évacuation des terres contaminées est quasiment terminé. Le dernier tas de terre doit être évacué. La pose des récupérateurs de balles est également terminée. La société de tir pourra reprendre ses activités en toute légalité en 2013. Le réaménagement de la butte et la finalisation du chantier se feront au printemps.

Incendie hangar Frei : Le 9 octobre, l'incendie du hangar Frei a donné quelques sueurs froides à nos anciens sapeurs pompiers à la retraite. Merci à eux d'avoir joué les prolongations. Comme l'année passée, notre fameuse conduite d'ESP du Molard a difficilement supporté les coups de béliers. Elle a lâché quelques jours plus tard, nous obligeant à faire une nouvelle réparation. Son remplacement doit sérieusement être étudié.

➤ **Christophe Challande**

Trottoir Panlièvre : les conditions météorologiques ont perturbé le bon déroulement de ces travaux. Nous espérons que le chantier sera terminé pour le vendredi 21 ou pour la rentrée scolaire de 2013.

Sécurité chemin de l'Essert : la commission de sécurité ainsi que la commission ad hoc avaient demandé d'envisager le marquage d'un passage piéton au carrefour Panlièvre – Essert ainsi que le marquage d'une bande piétonne en bordure de la rue de l'Essert. La Municipalité a sollicité le service des routes et le voyer de l'Etat pour obtenir les autorisations nécessaires. Malheureusement, ces demandes ont été refusées, la motivation de cette décision a été transmise aux membres des deux commissions.

Arrêt de bus : les travaux pour le réaménagement de cet arrêt ont été réalisés en parallèle à ceux du trottoir. Les bus articulés peuvent désormais circuler. Les marquages au sol n'ont pas pu être réalisés en raison des conditions météorologiques.

Chauffage école : les comptes pour ces travaux sont clôturés avec un coût inférieur au budget, qui était de 45'500 F, d'env. 2'500 F. Pour rappel il s'agissait de changer la chaudière à mazout par une chaudière à gaz et de mettre hors service la citerne à mazout.

Déchetterie intercommunale : le dossier suit son cours. Le bureau d'ingénieur mandaté pour suivre ce dossier avance concrètement. Une surface d'assolément a été trouvée, le PPA pour la zone en Messerin à Prangins va bientôt pouvoir être déposé auprès des services de l'Etat. Nous espérons toujours pouvoir utiliser cette déchetterie d'ici fin 2014/ début 2015.

Giratoire route de l'Etraz – Les Mûrettes : Le conseil communal de Prangins a accepté le préavis pour la réalisation de ce giratoire. Leur préavis contient, en plus du giratoire, la modification de deux autres carrefours. Un amendement a été déposé concernant le tronçon de la route de Nyon. Nous ne savons pas quelle incidence cela pourra avoir sur la réalisation du giratoire.

Déneigement : En cette période hivernale, merci aux deux employés communaux pour le travail de déneigement réalisé ces derniers jours.

➤ **Claudine Vanat-Gachet**

Ecole : depuis lundi, les élèves du secondaire commencent l'école à 7h40. 2 bus prennent en charge les élèves à 7h19 et 7h20 en direction de Begnins. Le car postal n'est pas en mesure d'assurer suffisamment de transports à midi et il n'était pas raisonnable de payer des courses spéciales (le budget des transports de l'Aise est déjà d'un million). Les élèves doivent rester sur le site de Begnins pendant les pauses de midi. Il y a des locaux chauffés à leur disposition.

Concernant les pendulaires et les gymnasiens, contact a été pris avec le responsable de Car postal, car il n'est pas acceptable que le bus ne s'arrête pas à Duillier ou refuse de laisser monter du monde car le véhicule est trop plein. Car postal doit mettre un bus supplémentaire aux heures de pointe pour les habitants de Duillier.

CAPS : la fréquentation du Casse-croûte augmente régulièrement. Des pré-inscriptions pour la rentrée 2013 sont déjà enregistrées. L'équipe en place fait un excellent travail et met tout en œuvre pour développer la structure. A ce jour, toutes les participations parentales ont été réglées dans les délais.

Commission sociale : mercredi dernier a eu lieu le repas des aînés avec cette année encore 65 participants. Très jolie journée bien animée par des chants et des pas de danse.

3. Préavis n° 008/12 – demande d'un crédit extrabudgétaire de Fr 86'720.--- destiné à la réalisation d'une déchetterie provisoire sur parcelle No 413 « en Flonzel », zone d'utilité publique

Olivier Chambaz : les tractations avec l'Etat avancent et devraient voir le jour en 2014. On vient d'assainir le stand de tir et on fait une déchetterie avec risque de pollution dans la même zone. De plus, l'accès n'est pas aisé (croisement difficile). Ne pourrait-on pas repousser la taxe au sac et faire pression sur le canton pour l'avancement de la déchetterie définitive ?

André Staubli : plusieurs communes ne mettent pas en vigueur la nouvelle loi en 2013. On veut éviter le tourisme des déchets alors que des communes ne démarrent pas, ce qui peut inciter les gens de Duillier à déposer leurs déchets dans les communes avoisinantes. Une proposition de différer au moins d'une année l'introduction de la taxe au sac serait une bonne chose.

Christophe Challandes : le dossier de la déchetterie avance. Le PPA va cependant durer 6 à 8 mois. Si des recours sont déposés, la procédure peut prendre 2 à 3 ans. La déchetterie définitive ne sera pas opérationnelle avant 2015. Si on reporte d'une année l'introduction de la taxe au sac, le problème se posera dans une année. Plus on attend, plus la déchetterie provisoire ne vaudra plus la peine. Le même problème existe dans toutes les communes. La commune de Gland est catégorique : elle ne veut pas ouvrir sa déchetterie aux habitants d'autres communes car elle rencontre un souci de volume.

Rudolf Schwaerzel : la déchetterie est à l'enquête. Que se passe-t-il s'il y a un recours ? Une déchetterie non surveillée ne fonctionne pas bien. Une clôture est nécessaire pour éviter des dépôts non autorisés, mais cela ne les évite pas. Le provisoire est toujours trop cher.

Christophe Challandes : la mise à l'enquête entraîne toujours des risques de recours et on ne maîtrise pas les délais. Une surveillance est prévue. Pas d'accès possible en dehors des heures d'ouverture. Le coût de la réalisation est élevé, mais le matériel, à la fermeture de la déchetterie provisoire, pourra être revendu. La déchetterie s'autofinancera et le coût des transports va diminuer. La Municipalité est convaincue que le coût de l'installation sera amorti au bout des 2 ans. Si le canton a donné cette autorisation, c'est pour avancer l'introduction de la taxe au sac et la création de la déchetterie intercommunale. Le coût de fonctionnement de la déchetterie provisoire est le salaire du surveillant le samedi. Le travail des employés communaux au

sein de la déchetterie est compensé par la diminution du travail pour l'Ecopoint. Aujourd'hui, la gestion des déchets est déficitaire de 120'000 F.

José Riquez : est-ce que la taxe prélevée sur le m3 d'eau sera supprimée ? Est-ce qu'il n'est pas envisageable de vider plus régulièrement les bennes à l'Ecopoint ?

Christophe Challandes : on devrait les vider tous les jours. Déjà aujourd'hui, ils viennent 3x par semaine. La surface de l'Ecopoint ne permet pas de mettre des contenants plus grands. Avec une déchetterie, on arrivera à mieux valoriser nos déchets. Oui, la taxe prélevée sur le m3 d'eau sera supprimée avec l'introduction de la taxe au sac.

Christian Chambordon : le terrain est isolé. Que se passera-t-il si des déchets sont déposés aux alentours du terrain ?

Christophe Challande : les produits polluants ne seront pas acceptés. Déjà aujourd'hui, rien n'empêche quelqu'un de déposer un bidon de peinture en pleine nature. Le PET sera également mieux récupéré, car aujourd'hui, il n'y a pas de contrôle que d'autres matériaux soient mis dans une benne à PET. Ensuite, le PET pourra être repris pour 150 F la tonne.

Pascal Berger : si, au 1^{er} janvier 2014, la taxe au sac n'est pas introduite, que fera le canton ?

Jacques Mugnier : tous les conseillers sont assermentés. Vous avez juré de respecter la loi. La loi prévoit le principe de causalité. Si la commune n'applique pas ce principe, chaque citoyen pourra ne plus payer la taxe au m3 actuelle et déposer un recours. A Nyon, les régies ont retenu l'argent qu'elle devait verser à la commune.

La municipalité a fait pression sur le canton pour expliquer que nous ne pouvions pas introduire au 1^{er} janvier 2013 la taxe au sac, qu'une déchetterie provisoire était indispensable et que les travaux pour la déchetterie intercommunale devaient avancer. La procédure pour la déchetterie intercommunale ne peut pas être inférieure à 2 ans et, ceci, si tout va bien.

Nicole Durussel : est-ce que nous devons retrier les déchets à la déchetterie ?

Jacques Mugnier : les employés ne s'occuperont pas de retrier les déchets. Il faudra apporter les déchets encombrants et les employés surveilleront ce qui se passe. La discipline de tous est requise.

Christophe Challandes : le tri sera amélioré car il sera possible de déposer une multitude de déchets. Une information sera donnée.

Eric Favre : Je comprends les craintes quant à l'installation de la déchetterie provisoire. Toutefois au-delà du délai imparti, nous devons à nouveau discuter de l'exigence d'une déchetterie provisoire afin d'éviter un risque accru du tourisme aux déchets.

Hélène Baudet : pourquoi n'est-il pas envisageable d'introduire la taxe au sac tout en conservant uniquement l'Ecopoint ?

Christophe Challandes : statistiquement, avec l'introduction de la taxe au sac, on note une augmentation de 20 à 30 % des déchets alors que l'Ecopoint est déjà surchargé et qu'il ne peut pas être agrandi.

Sascha Linder : je regrette que les exigences légales soient mises en avant 2 semaines seulement avant le dernier conseil. Est-on assuré en cas d'accident et de pollution du terrain ?

Claude Bosson : les zones sensibles sont les zones S1, S2 et S3, le point de captage est la zone S1. Les buttes de tir devaient être désaffectés car elles étaient dans ce périmètre, mais la déchetterie est en dehors du périmètre. Elle est hors de ces 3 contraintes. Compte tenu du terrain à disposition, elle aurait pu être installée sur le terrain de foot, mais le canton a dit non, car le terrain de foot est en zone S3. La déchetterie est installée dans une zone qui est conforme aux zones de sécurité du canton.

François Blanchoud : Je comprends les avis opposés, mais la moins mauvaise solution est dans l'action immédiate. Une estimation pour sécuriser un écoulement sur cette zone a-t-il été réalisé ?

Christophe Challandes : il est difficile de faire une surface étanche dans les conditions existantes. Il est prévu que si quelqu'un amène un bidon d'un produit toxique, les employés communaux le prendront et le ramèneront aux endroits adéquats. Si une couche étanche était réalisée, cela ne serait plus du provisoire.

Jacques Mugnier : les employés vont surveiller que les personnes n'apportent pas des substances illicites.

Proposition de Sascha Linder

Sascha Linder rappelle sa proposition de voter sur le préavis no 008/2012 à l'issue du point 4 relatif au préavis no 009/2012

Votation :

Vote immédiat : 7 voix

Report du vote à l'issue de la discussion sur le préavis no 009 : 35 voix

4. Préavis n° 009/12 – relatif à l'adoption/révision du règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets, ainsi que ses annexes, à savoir le règlement communal et les directives communales sur la gestion des déchets

Olivier Chambaz : comment le montant forfaitaire a-t-il été fixé ? Les paysans sont-ils considérés comme des entreprises ?

Christophe Challandes : C'est une taxe évolutive. Elle a été fixée à 120 F par habitant selon la tablelle fournie par la SADEC, mais elle pourrait être plus élevée si les habitants ne font pas d'effort de tri, voire diminuer si les coûts liés à la gestion des déchets venaient à être inférieurs aux prévisions.

En réponse, les paysans sont considérés comme des entreprises. Les sacs ne seront pas pris en charge par la déchetterie.

La pratique va évoluer en fonction des cas qui vont se présenter afin de déterminer s'il s'agit d'une entreprise ou non.

José Riquez : Le but de la taxe au sac est d'équilibrer le compte 450 dans le budget. Celui-ci n'est pas équilibré en 2012 et il sera déficitaire en 2013.

Michel Peytregnet : le budget 2013 a été établi selon l'ancienne méthode, comme le préavis n'a pas encore été adopté, mais le compte 450 est un compte de régulation. En fonction des résultats, comme le compte doit être équilibré, la taxe qui sera budgétée les prochaines années sera ou diminuée ou augmentée..

Dario Fossati : On pourrait simplifier le point en disant que la situation est celle du 1^{er} janvier.

Patricia Maye : on paie en avance. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu prévoir une taxe pro rata temporis ?

J. Mugnier : la Municipalité n'est pas opposée à une taxe au pro rata temporis, mais elle est plus lourde administrativement à gérer. 100% de la taxe est perçu si la personne s'installe à Duillier entre le 1^{er} janvier et 30 juin et si elle quitte entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre. Seules les personnes qui en font la demande seront remboursées.

André Staubli : je ne discute pas le principe de la taxe. Merci de demander aux employés communaux qu'ils ne fassent pas d'excès de zèle dans l'application du règlement, mais qu'ils soient un appui pour le citoyen.

Sébastien Maillard : les heures d'ouverture devraient être adaptées en fonction des besoins de la population.

Jacques Mugnier : le système doit être mis en place. Cependant, il ne sera pas possible d'ouvrir tous les jours et il faudra conditionner le citoyen à certaines heures d'ouverture.

Amendement

Suite à la proposition que la taxe de base soit prélevée selon le principe « pro rata temporis », la Municipalité décide de proposer un amendement concernant l'article 12, paragraphe B du règlement communal sur la gestion des déchets, soit l'encaissement de la taxe à 100% pour une résidence sur la commune de 6 mois et plus et un encaissement de la taxe à 50% pour toute résidence dans la commune inférieure à 6 mois

Eric Blein : comment cet aspect est-il géré dans les autres communes ?

Jacques Mugnier : toutes les communes adaptent leur propre règlement. Gland n'a pas opté pour un système pro rata temporis, car le conseil communal l'a refusé.

Votation sur le préavis n° 008/12 – demande d'un crédit extrabudgétaire de Fr 86'720.--- destiné à la réalisation d'une déchetterie provisoire sur parcelle No 413 « en Flonzel », zone d'utilité publique

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission ad hoc

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil communal décide

- d'accepter le préavis No 008/12 sollicitant un crédit extrabudgétaire de Fr. 86'720.—destiné à la réalisation d'une déchetterie provisoire sur parcelle No 413 « En Flonzel », zone d'utilité publique
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux

Décision prise au vote à main levée, 23 oui, 12 non, 4 abstentions.

Votation sur le préavis n° 009/12 – relatif à l'adoption/révision du règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets, ainsi que ses annexes, à savoir le règlement communal et les directives communales sur la gestion des déchets

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission ad hoc

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil Communal décide

- d'accepter l'amendement de la municipalité concernant l'article 12, paragraphe B du règlement communal sur la gestion des déchets libellé ainsi : « La situation de l'assujetti au 1^{er} janvier ou lors de l'arrivée dans la commune est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours. En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe due est de :
100 % pour une arrivée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin ou pour un départ entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre,
50% pour une arrivée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre ou pour un départ entre le 1^{er} janvier et le 30 juin.
Le remboursement ne sera effectué que sur demande écrite du citoyen concerné dans les 30 jours suivant son départ. »

Décisions prises au vote à main levée par 26 oui, 14 non, et 2 abstentions.

Le Conseil Communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013
- d'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets avec l'amendement précité
- d'accepter la directive communale sur les déchets,
- d'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs

Décision prise au vote à main levée par 40 oui, 1 non et 2 abstentions.

5. Préavis n° 010/12 – budget communal 2013

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

La discussion est ouverte

Le Conseil communal

- adopte le budget communal 2013

Décisions prises au vote à main levée, à l'unanimité.

6. Préavis n° 011/12 – sollicitant un crédit d'investissement de Fr. 915'000.— pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment ainsi que pour la réhabilitation des anciens locaux de la Poste, changement d'affectation du studio au 1^{er} étage, en vue de l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'Administration communale

La municipalité s'excuse pour les délais très courts donnés aux commissions pour étudier le préavis. Ce projet a déjà été étudié au cours de la législature précédente. Les opportunités favorables ont amené la municipalité, dans un délai très court avant le conseil communal, à proposer cet investissement pour 2013.

Chantal Binetti : il serait nécessaire d'avoir plus d'informations sur l'installation de la CAPS.

La Municipalité présente un film sur le projet de rénovation du centre communal.

Christophe Challandes : Le prix tient compte de l'équipement complet y compris l'informatique et l'ameublement des locaux. C'est un lieu qui est rénové pour officier pendant les 30 prochaines années. Aujourd'hui, on compte 900 F le m³. Le coût SIA s'élève à 780'000 F, ce qui représente 1'100 F le m³.

Chantal Binetti : que va-t-il se passer pour le reste du centre communal ?

Christophe Challandes : 3 millions sont investis pour le maintien de ce patrimoine. Une étude est en cours pour l'amélioration du bâtiment et la prochaine étape concernera les habitations. La 1^{ère} étape a concerné les changements de la citerne, de la toiture et les économies de chauffage ainsi réalisées. La 2^{ème} étape concerne l'aménagement de l'ancienne poste et la 3^{ème} étape visera à améliorer les appartements.

André Staubli : Le projet est intéressant. La solution proposée paraît la plus plausible. Il est toutefois difficile de se prononcer sur les coûts d'un tel investissement.

Anne Navarro : pour l'UAP, les locaux que les jeunes vont intégrer sont vétustes. Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire de prévoir également un réaménagement des bureaux actuels de l'administration pour qu'ils soient adaptés aux enfants ?

Claudine Vanat : Le SPJ a donné son accord pour les surfaces qui sont conformes aux exigences. La peinture sera refaite. Les travaux ne sont pas conséquents. Les sanitaires sont conformes. Il conviendra de décorer les lieux pour le rendre plus agréable pour les enfants.

Pascal Berger : Pourquoi aucune offre comparative n'est présentée avec le préavis ? Pourquoi prévoit-on un escalier de 3 mètres de large ?

Jacques Mugnier : Il existe 2 façons de procéder, soit avec le dépôt d'un crédit d'étude qui aurait englobé tous les travaux, soit avec un montant global pour l'étude et la réalisation, solution que nous avons privilégiée.

Christian Chambordon : Le préavis n'est pas complet. Il aurait fallu plus de précision sur les différents aspects. Il est relativement cher. Dans la région, on compte 650 à 750 F m³ pour des rénovations.

Nicole Durussel : La qualité doit être prévue pour du long terme. Qu'en est-il pour les personnes à mobilité réduite ?

Christophe Challande : une main courante est prévue qui permet d'installer, si nécessaire, un système pour les fauteuils roulants. La grandeur de l'escalier est nécessaire en raison de la configuration des lieux.

Sébastien Maillard : L'étude pour la rénovation des appartements est attendue pour savoir ce qui doit être fait. J'approuve la volonté d'y aller par étape. Il faut faire attention à ne pas revoir à la baisse les coûts de sorte que les économies faites entraînent dans quelques années la réfection des travaux mal réalisés. Il aurait fallu toutefois une offre par corps de métier.

François Blanchoud : Le projet découle d'une logique évidente. Le rapport de la commission ad hoc est succinct. Qu'est-ce qui est envisageable ?

Marco Coletta : Le délai pour l'étude du préavis était très court pour un tel investissement.

Christian Chambordon : lorsque les travaux ont été réalisés il y a quelques années, ils l'ont été selon les normes en vigueur de l'époque. Les connaissances en matière de construction ont beaucoup évolué avec le temps. Il y a eu des problèmes car les fenêtres n'étaient pas étanches.

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission ad hoc

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil communal

- accepte le préavis municipal 011/12 demandant un crédit d'investissement de CHF 915'000.—pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment ainsi que pour la réhabilitation des anciens locaux de la Poste, changement d'affectation du studio au 1^{er} étage, en vue de l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'administration communale ;:
- accorde un crédit d'investissement de CHF 915'000.- avec amortissement sur 20 ans
- autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF915'000.- dans un établissement bancaire de son choix
- autorise la Municipalité à entreprendre ces travaux

Décision prise au vote à main levée par 21 oui, 14 non et 8 abstentions.

7. Nomination d'une commission ad hoc pour l'étude du Plan d'Investissement Régional

Trois candidats se proposent :

François Blanchoud,

Rudolf Schwaerzel,

Eric Blein

Ils sont élus par acclamation.

8. Nomination d'une commission ad hoc sur l'étude d'une conduite d'eau au chemin du Four

Trois candidats se proposent :

Pascal Berger,

Christian Chambordon,

Béatrice Schwaerzel

Ils sont élus par acclamation.

9. Divers et propositions individuelles

Pascal Berger : pourrait-on organiser le transport des enfants du secondaire qui ont 2 périodes à midi et qui actuellement ne peuvent pas rentrer à la maison ?

Claudine Vanat : tous les minibus sont pris par les élèves du primaire. La direction de l'établissement de Begnins sait que les élèves ne peuvent pas rentrer. Elle n'a pas pu anticiper pour diminuer les heures de pause et prévoir les horaires en fonction des horaires des bus à midi. Actuellement, aucun changement n'est possible, ni envisageable. La situation doit être revue pour l'année prochaine. On se dirige vers l'application d'un horaire continu.

Marco Coletta : Au vu de l'incendie du hangar Frei, pourrait-on sensibiliser les jeunes au danger du feu ?

Claudine Vanat : la direction de l'établissement scolaire a pris note de ce qui s'est produit et une sensibilisation pour tous les élèves de l'arrondissement scolaire est prévue.

Rudolf Schwaerzel : Le bus est bondé et 10 à 15 personnes n'ont pas pu entrer dans le bus à Duillier cette semaine à une heure de pointe.

Jacques Mugnier : L'horaire des bus est adapté à celui de certains trains. Il est compliqué de faire entendre les intérêts du village auprès des transports publics. Tout est très compliqué.

Patricia Maye : au vu de l'aménagement du centre, la verrière bleue avec un nouvel abri à vélo est une déception.

Jacques Mugnier : la Municipalité prend note de la remarque.

Le Syndic remercie les membres de la municipalité, les collaboratrices, les collaborateurs, le bureau du conseil et les membres du Conseil pour leur intérêt au bon fonctionnement du village. Il leur présente ses vœux pour les fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2013.

Le Président remercie à son tour la Municipalité pour sa transparence, sa disponibilité ainsi que les membres des commissions pour leur excellent travail et les membres du conseil pour leur ténacité aux postes. Remerciement également aux membres du bureau et aux secrétaires qui ont officié en 2012 et clôt la séance à 22h56.

Le Président

Willy JAQUES



La secrétaire

Brigitte PEREZ